

Contre remboursement

L'exercice du droit d'initiative est souvent émotionnel. La restructuration du réseau postal obsolète fut ressentie, à cause d'un défaut de communication, comme brutale. Et elle l'était dans certaines zones urbaines où le bureau de poste identifie le quartier. Que faire? Lancer une initiative.

Très vite les initiants découvrirent la difficulté de cerner en un seul article constitutionnel une réalité complexe. Impossible, ils y songèrent d'abord, d'exiger un bureau de poste par commune. D'où le recours à une formule générale: «La Confédération garantit un service postal universel répondant aux besoins et aux attentes de la population et de l'économie». Et comment atteindre cet objectif? Par «un réseau d'offices de poste qui couvre l'ensemble du pays». Des formules aussi générales peuvent recouvrir plusieurs interprétations pratiques, y compris la politique actuelle de la Poste.

D'autre part la loi révisée en 2003 offre des garanties d'un service universel et le gouvernement, dans la rédaction de l'ordonnance, a veillé à ce que les communes soient associées. Il a mis en place des autorités de régulation et d'évaluation. L'enjeu actuel est l'application qui sera faite de ces textes. Si elle est rigoureuse, le service public en sera renforcé.

Reste un point essentiel. L'initiative prévoit que la Confédération pourrait soutenir financièrement la Poste si le service universel se révélait déficitaire. Déjà cette garantie constitutionnelle a été transformée par les adversaires de l'initiative en impôt postal! C'est une caricature. Car sont concernées des orientations essentielles: limites de la libéralisation, conditions d'octroi de concession, coût du service universel.

La clientèle de la Poste est constituée d'abord par des entreprises commerciales: 80% de

son chiffre d'affaires. Et parmi elles, 500 en font la moitié à elles seules. Il est évident que la concurrence s'attaque d'abord à ces «bons morceaux», surtout si la libéralisation (poids des lettres et des colis) se poursuit, la Suisse suivant à distance l'Union européenne. Mais la concurrence n'est pas totalement ouverte. Elle est soumise à concessions, révocables. On est donc dans un domaine nouveau; celui d'une libéralisation partielle et contrôlée. Or si la Poste fait la démonstration que le service universel est déficitaire, les entreprises concessionnaires seront soumises à redevance, sauf si elles desservent l'ensemble du territoire à des prix indépendants de la distance (cf. DP n° 1611).

Il faut souligner l'importance pratique et théorique de cette notion de redevance, qui fut d'ailleurs combattue par les milieux de l'économie. Elle prend le contre-pied du libéralisme qui réserve aux privés l'encaissement des bénéfices et à la collectivité l'épongeage des déficits. Elle considère que la totalité de la branche ne peut être déficitaire et qu'en conséquence il faut établir une péréquation entre ceux qui assument toutes les tâches du service public et ceux qui ne recherchent qu'un gain commercial.

La redevance a son ancrage dans la loi et l'ordonnance, pas dans l'initiative qui prévoit la prise en charge du déficit éventuel de la Poste par la Confédération. Mais l'argent public n'interviendrait qu'en deuxième ligne, soit après le prélèvement de la redevance. Le souci de ménager les finances publiques sera le moteur de l'application de la loi, faire payer d'abord les concessionnaires qui n'assument pas les frais du service universel.

L'initiative complète donc le dispositif financier. Messieurs les concessionnaires, payez les premiers!

AG

Dans ce numéro

La flat tax ne corrige pas les incohérences du système fiscal.

Lire en page 2

La libéralisation du marché agricole négociée à l'OMC sème l'émoi chez les paysans.

Lire en page 3

L'identification des personnes valse entre sécurité nationale et protection des données.

Lire en page 4

Le Journal de Gustave Roud dit la différence et l'humain.

Lire en pages 6 et 7

L'art de manquer la cible

La taxation à taux unique, *flat tax*, est une fausse bonne idée. Destinée à simplifier le système d'imposition, elle fait l'impasse sur la façon de comptabiliser les revenus et de prévenir les effets pervers des déductions fiscales.

Depuis le début de l'été, la mode est à la *flat tax*, c'est à dire à la taxation du revenu avec taux unique. Selon Hans-Rudolf Merz, ce serait la panacée pour simplifier le système fiscal helvétique. La *flat tax* remplacerait les barèmes progressifs de l'impôt fédéral direct et des impôts cantonaux. La principale conséquence serait d'affaiblir énormément l'effet redistributif du système fiscal, au détriment des plus modestes et de la classe moyenne. Mathématiquement, cet inconvénient pourrait cependant être compensé en rehaussant le taux de la *flat*

tax, puis en exemptant de cet impôt une première tranche de revenu. A ce moment-là, le nouveau système ressemblerait beaucoup aux barèmes actuels. Sans surprise, c'est évidemment la version sans correctif social que prône le conseiller fédéral radical.

Quelle que soit la version que l'on retienne, la *flat tax* nécessite comme aujourd'hui de mesurer le revenu du contribuable. Or c'est évidemment cette opération qui est la principale source de complication du système fiscal. On voit donc qu'en matière de simplification, la proposition merzienne manque complètement

la cible. Pourtant, il y aurait du pain sur la planche à cet égard.

Un seul revenu imposable

La simplification la plus spectaculaire et la plus aisée sur le plan technique consisterait à unifier la méthode de calcul du revenu imposable entre les vingt-six cantons et la Confédération. Moyennant de laisser libre les cantons de choisir leurs barèmes, il devrait être possible d'élaborer une proposition consensuelle sur ce plan.

Pour simplifier davantage, il faudrait revoir les modalités de déduction des frais d'acqui-

tion du revenu. Toutefois, comme la plupart de ces déductions se justifient par la nécessité de respecter le précepte constitutionnel de l'égalité de traitement, l'opération n'est pas facile. Elle mériterait cependant d'être tentée, en gardant à l'esprit que le mieux est parfois l'ennemi du bien, et que certaines déductions génèrent plus d'inégalités de traitement qu'elles n'en résorbent.

Plus que supprimer systématiquement des déductions qui permettent de tenir compte de la diversité des situations, il s'agirait de prévenir un certain nombre d'effets pervers et de comportements abusifs induits pas la législation fiscale. Par exemple en limitant la déductibilité des dettes et des intérêts passifs au montant de l'estimation fiscale d'un immeuble, respectivement à rendement ou à sa valeur locative. Ou en limitant davantage la déductibilité des frais de transports, pour inciter les contribuables à habiter plus près de leur lieu de travail. En contrepartie, les barèmes pourraient être allégés.

Plutôt que de lâcher des balcons d'essais relevant de l'ineptie, Hans-Rudolf Merz ferait mieux de prendre son bâton de pèlerin, afin d'adapter la base constitutionnelle, puis d'élaborer des propositions acceptables par les cantons et les différentes forces politiques. Mais c'est évidemment un travail plus difficile que d'occuper les gazettes dominicales. rn

Propos racistes

Le Tribunal fédéral a précisé le champ d'application de la norme antiraciste. Il a jugé que des propos incitant à la haine raciale tenus lors d'une réunion d'une cinquantaine de skinheads dans une cabane forestière revêtaient un caractère public et de ce fait étaient condamnables.

Ce jugement a suscité l'ire de l'UDC qui y voit une menace sur la sphère privée. Ce parti, habitué des dérapages langagiers racistes et xénophobes, aussi bien lors de ses réunions que dans ses annonces et affiches, ne craint-il pas plutôt de subir un jour lui aussi les foudres de la justice ?

Gregor Rutz, le très rugueux secrétaire général de l'UDC, se fait même menaçant. Après les arrêts du Tribunal fédéral sur la naturalisation - les juges avaient estimé que les naturalisations par votation populaire étaient contraires à la Constitution -, ce nouveau «dérapage» fait dire à Rutz que le parti examinera très attentivement à qui ses parlementaires accorderont leurs suffrages lors des prochaines élections judiciaires.

Après avoir clairement révélé son mépris de l'Etat de droit dans l'affaire des naturalisations, l'UDC affirme maintenant son ignorance du principe de la séparation des pouvoirs. Si des députés sont mécontents de l'interprétation de la norme antiraciste faite par les juges de Mon-Repos, ils n'ont qu'à proposer la modification de cette norme.

Pour éviter les pressions politiques sur le pouvoir judiciaire, ne faudrait-il pas désigner les juges fédéraux par tirage au sort sur une liste de candidatures proposées par les partis et limiter leur mandat à huit ans ? jd

Temps menaçant pour les agriculteurs suisses

Les paysans suisses n'échapperont pas à la libéralisation agricole prévue par l'accord de l'Organisation mondiale du commerce du 1^{er} août dernier. Ils auront de la peine à obtenir de Berne des compensations sociales.

La Suisse devra diminuer la protection massive qu'elle accorde à ses agriculteurs. On le sait depuis trois ans. En 2001 la réunion ministérielle de Doha décidait d'entreprendre une réforme fondamentale des échanges agricoles mondiaux. L'échec de la ministérielle de Cancun en 2003 avait freiné le processus. Il vient d'être relancé à Genève. L'accord du 1^{er} août fixe un cadre plus précis pour la réforme, mais les détails du quand, du combien et des exceptions laissent une large place à la négociation. Aucun calcul n'est possible pour l'instant. Mais on voit quels chapitres du programme vont faire mal aux agriculteurs suisses.

Subventions à l'exportation

L'accord de Genève est très ferme sur ce point. Les subventions à l'exportation devront disparaître à terme. La Suisse n'est guère concernée par cette disposition rigoureuse. Elle exporte presque exclusivement des produits laitiers vers l'Union européenne et les accords bilatéraux prévoient en cinq ans une libéralisation totale des échanges de fromage.

L'OMC entend fixer des règles sur l'aide alimentaire aux pays victimes de la famine. Ainsi un secours fourni à un pays du Sahel ne devra pas empêcher un autre pays d'Afrique d'écouler sa production. La Suisse devra en tenir compte dans ses opérations d'aide humanitaire.

Soutien interne

Chaque pays devra «réduire substantiellement» les subventions qui «provoquent une distorsion des échanges». Cette exigence aura un effet limité pour la Suisse. La nouvelle politique de la Confédération prévoit un soutien massif à son agriculture. Mais les paiements directs aux paysans visent, selon les textes fédéraux, à la protection de l'environnement, au maintien d'un habitat décentralisé et d'autres mesures qui ne touchent pas à la production. Pour re-

prendre l'image des feux de signalisation, l'OMC qualifie ces mesures d'aide de «catégorie verte». Elles sont autorisées car elles n'ont pas un effet de distorsion des échanges. La catégorie verte, financée par la caisse fédérale, est la bouée de sauvetage des agriculteurs suisses. Un bémol tout de même. L'accord du 1^{er} août prévoit, en termes très généraux, une «clarification», afin d'examiner si certaines de ces aides n'ont pas, malgré tout, un effet de distorsion des échanges.

Accès au marché

Les droits de douane, qui protègent la production indigène, devront être «substantiellement réduits» et spécialement les tarifs les plus élevés. L'ensemble de l'agriculture suisse est ici touché de plein fouet. C'est le cas, par exemple, pour les producteurs de fruits et légumes qui sont protégés, en période de récolte, par des droits de douane très élevés qui interdisent pratiquement l'impor-

tation. La Suisse devra négocier durement pour limiter ces «réductions substantielles». Elle pourra faire valoir que certains «produits sensibles» méritent une large protection, ainsi qu'une certaine souplesse dans l'abaissement général des tarifs. Elle compte sur le fait que, pays massivement importateur, elle ne sera pas dans le collimateur des champions du libéralisme agricole.

Une chose est cependant certaine. Berne devra faire des concessions qui forceront les agriculteurs à de nouveaux efforts de restructuration. Ils pourraient obtenir des compensations sociales sous forme d'allocations familiales plus généreuses, d'aides à la reconversion professionnelle ou à la retraite pour les paysans qui quittent leur exploitation. La Suisse aurait le feu vert de l'OMC. Mais le vent glacial des économies souffle sur Berne. Les paysans devront convaincre leurs défenseurs historiques UDC, radicaux et PDC de relâcher leur pression sur les réductions budgétaires. *at*

Financement de la politique

Les Suisses font la sourde oreille

La place prise dans les médias par le financement des campagnes électorales de la conseillère aux Etats bâloise Anita Fetz et du conseiller d'Etat soleurois Roberto Zanetti aurait-elle été différente à une autre saison ou si les bénéficiaires n'avaient pas été socialistes ? Peu importe. Il est heureux que la question du financement de l'action politique soit posée à nouveau. Il est même souhaitable qu'on cherche enfin sérieusement à trouver des solutions, car le déchaînement de la propagande pour ou contre quelques candidats pose la question des intéressés aux résultats et des investisseurs. La gauche désire contrôler le financement public des partis en espérant en tirer des avantages. Les bourgeois préfèrent le statu quo

et la discrétion car ils ont, ou avaient, une situation privilégiée. Les exemples bâlois et soleurois démontrent que ce n'est plus toujours le cas. Cela modifiera-t-il leur point de vue ? Le fait est que les Suisses boudent le sujet. Et désertaient, déjà par le passé, les groupes de travail sur le financement de la politique lors des congrès internationaux de science politique. Le sujet ne semblait pas actuel à l'époque et il ne l'est peut-être toujours pas. C'est une erreur et il serait temps de se pencher sur la question, car l'évolution de la vie politique, la désaffection marquée à l'égard de la plupart des appareils politiques, le mode de recrutement des élus, pour ne citer que ces quelques faits, obligent enfin à mieux considérer le problème. *cfp*

La vie en chiffres

Le projet d'identification par des numéros non signifiants coûte cher et n'introduit pas la cohérence et la simplification espérée dans le traitement des données administratives de la population suisse.

Les chambres fédérales devront traiter cet hiver de l'étrange loi SPIN, ou loi fédérale sur les identificateurs sectoriels de personnes. L'acronyme est anglais, le titre abscons, mais le sujet est clair : identifier les habitants du pays par des numéros stables et non signifiants. Contrairement au numéro AVS qui peut varier et qui fournit plusieurs informations sur un individu, les identificateurs seront des suites de chiffres aléatoires qui accompagneront le titulaire tout au long de sa vie.

Mais la simplicité n'est pas la vertu cardinale de l'administration fédérale et nous ne pouvons résister au plaisir de citer quelques phrases de la présentation du projet destinée à la procédure de consultation : « bien des pays, par exemple les pays scandinaves (...) ont créé un identificateur de personnes unifié pour toute l'administration. Considérant le danger potentiel que des

échanges illégaux ou abusifs de données constituent pour la protection de la personnalité, nous ne voulons pas aller aussi loin que ces pays. Nous proposons pour la Suisse un système d'identificateurs sectoriels, plus coûteux et un peu moins performant sur le plan administratif, mais plus conforme aux impératifs de la protection de la personnalité ».

De fait le projet de loi prévoit six secteurs : population, poursuite pénale, statistique, défense nationale, fiscalité, assurance sociale. Chaque habitant de ce pays se verra donc affubler d'au moins quatre numéros différents (à supposer qu'il ne subisse pas de poursuite pénale et qu'il soit hors du système de défense). Cette loi s'appliquera à tous les registres cantonaux et communaux des habitants (art. 2).

Afin que des échanges de données soient possibles d'un secteur à l'autre, il est prévu un serveur d'identification (art.4) géré par

le Département fédéral de justice et police (DFJP) qui permettra le passage d'un secteur à l'autre des données d'un individu. Les registres cantonaux et communaux des habitants seront obligatoirement reliés à ce serveur central. Le DFJP gère les droits d'accès du serveur et il est précisé qu'il n'a pas accès aux données échangées.

Les coûts d'investissement sont fixés à 6,5 millions de francs pour les secteurs population et statistique qui font l'objet de la première étape jusqu'en 2009. La procédure de consultation n'a suscité que très peu d'oppositions. La plus marquante est celle du préposé fédéral à la protection des données qui, au-delà des arguments juridiques, insiste sur le fait qu'il est anormal qu'un département, le DFJP, puisse ainsi gérer l'ensemble des échanges de données des administrations helvétiques. Il souhaite qu'un organe indépendant soit responsable du serveur d'identification. *jjg*

Une source d'embrouilles

Le projet SPIN est déroutant. Les pays scandinaves sont-ils si peu soucieux de la protection des données qu'il faille se défier de leur formule de l'identificateur unique ? Evidemment non. La complexité du projet est-elle une conséquence du fédéralisme helvétique ? Pas davantage. Les six secteurs retenus n'ont rien à voir avec les trois niveaux de notre fédéralisme. En mariant secteurs et niveaux nous obtenons 18 situations différentes...

Et ce serveur d'identification, sorte de *big brother* tenu en laisse dans les caves du DFJP permettra bel et bien de tout savoir sur une personne. Naturellement il faudra des circonstances particulières, sans doute une enquête pénale, l'autorisation d'un juge, nous savons tout cela, mais en quoi la situation serait-elle différente avec un identificateur unique ?

La complexité de mise en œuvre de ce système hybride est sans doute sous-estimée. La LSPIN risque d'être à la gestion informatique ce que le tunnel du Gothard est à la géologie, une source permanente de découvertes inattendues et de surcoûts. Cette loi est sans doute une conséquence lointaine de l'affaire des fiches : il fallait éviter de donner à la population de quoi nourrir le fantasme de la mise place d'un système de surveillance centralisé. Le résultat risque d'être la création d'un dispositif si compliqué et embrouillé que seuls les experts s'y retrouveront, ce qui, à tout prendre, n'est pas vraiment une source de progrès. *jjg*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable :
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction :
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Jérôme Meizoz
Roger Nordmann (rn)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Responsable administrative :
Anne Caldelari

Impression :
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction :
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone : 021/312 69 10
Télécopie : 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Au nom de la loi

Les organisations de protection de l'environnement sont sur la défensive. Les attaques contre le droit de recours que la loi leur octroie se font de plus en plus virulentes. Et l'intervention maladroite de l'Association Transport Environnement (ATE) dans le dossier du stade de Zurich n'a guère contribué à améliorer leur image.

Pourtant, le droit de recours et l'existence d'associations qui, bénévolement, analysent la conformité des projets d'aménagement et de construction avec les dispositions légales sont plus que jamais indispensables à la défense de l'intérêt public. *Pro Natura*, dans la dernière livraison de son magazine (août 2004), donne deux exemples du laxisme dont peuvent faire preuve les autorités.

La conseillère d'Etat bernoise UDC Elisabeth Zölch-Balmer a autorisé la construction d'une route pour l'accès des troupeaux

à un alpage, en violation de la procédure légale. A la suite du recours de *Pro Natura* Berne, le Tribunal administratif cantonal a cassé l'autorisation.

En 1987, le peuple suisse acceptait l'initiative de Rothenthurm, demandant que soient sauvegardées les zones marécageuses. Or les autorités schwytzoises, malgré le vote, font de la résistance. Aujourd'hui encore le canton ne dispose pas d'une ordonnance de protection conforme au mandat constitutionnel. Un projet de révision de cette ordonnance prévoit de légaliser les infractions commises depuis 1987, afin de permettre la construction d'une route à grand trafic à travers les biotopes protégés. Dans ce cas également, *Pro Natura* Schwytz et d'autres organisations se verront contraintes à faire appel à la justice.

Qui abuse, ceux qui cherchent à faire respecter la loi ou ceux qui s'en moquent ? *jd*

Genève

Connaissances et compétences

Le patron de l'Instruction publique genevoise s'est plaint amèrement des mesures d'économie imposées par le Grand Conseil. Selon Charles Beer, la cote d'alerte est atteinte, au-dessous de laquelle la qualité de la formation n'est plus garantie. L'avertissement est plausible si l'on se limite à appliquer la règle de trois: plus d'élèves exigent plus de moyens. Mais on n'apprend rien de l'utilisation plus ou moins efficace des ressources actuellement disponibles. Si celles-ci sont affectées de manière optimale par rapport aux objectifs visés, alors les critiques du chef du DIP sont justifiées. Mais le sont-ils ? C'est ce que les usagers, les citoyens et les contribuables aimeraient savoir avant de se prononcer.

Les syndicats d'enseignants expriment également leur colère. Ils déplorent «la diminution constante des moyens alloués à l'enseignement». Un responsable n'hésite pas à comparer la situation genevoise à celle régnant dans

le tiers-monde ! Pour étayer leurs dires, les organisations d'enseignants ont recours à la statistique. La part du budget cantonal alloué à la formation a chuté de 34,2 à 27,5% entre 1990 et 2004. Et le coût par élève a diminué dans tous les niveaux scolaires.

Ces proportions ne disent rien des sommes réels en jeu. La part de la formation peut avoir relativement baissé parce que celle de la santé ou du social a augmenté. Et rien ne prouve que le montant de la dépense par élève détermine mécaniquement la qualité des prestations.

Alors que fait rage le débat entre pédagogues sur la question de savoir si la priorité doit être donnée à la transmission des connaissances ou à l'acquisition de compétences, on observe qu'à Genève les connaissances arithmétiques sont suffisantes - on sait manier la règle de trois et on maîtrise le calcul des pourcentages - mais que la compétence, à savoir l'interprétation des chiffres, laisse à désirer. *jd*

Salaires au mérite

En démocratie, le bulletin de vote permet à la citoyenne et au citoyen d'exprimer son opinion, de manifester le cas échéant son mécontentement. Le peuple zurichois va prochainement disposer d'un moyen supplémentaire de manifester sa mauvaise humeur: la réduction salariale. En effet, la Ligue des contribuables, une organisation proche de l'UDC, lance une initiative populaire pour réduire le salaire des conseillers d'Etat - actuellement 317 000 francs par an - à 280 000 francs. Cette révision à la baisse ne semble pas motivée d'abord par des contraintes budgétaires - l'économie serait de 290 000 francs. Elle est plutôt conçue par ses auteurs comme une sanction à l'égard de magistrats bourgeois trop peu fidèles à la ligne politique de l'UDC. Dans la droite ligne du style inauguré par les démocrates du centre zurichois, les promoteurs de l'initiative n'hésitent pas à diffamer les conseillers d'Etat en fonction, les accusant de se décharger de l'essentiel de leur travail sur leurs chefs de service et, incapables qu'ils sont de diriger le canton, d'engager à tour de bras et à grands frais des experts extérieurs. Ils espèrent de cette réduction salariale une attitude de saine modestie de la part des candidats aux prochaines élections à l'exécutif. *jd*

Combien de fusions en vue?

La prochaine transformation de *24heures* montre que l'évolution et la concentration ne sont pas terminées en Suisse dans le domaine de la presse. Pour mémoire, il y a vingt ans, le quotidien bâlois *Basler Zeitung*, issu de la fusion de deux quotidiens locaux, publiait l'avis de huit journaux sur l'avenir de la presse écrite: un quotidien allemand, *La Suisse* pour la langue française, cinq journaux des deux Bâle et le *TagesAnzeiger* zurichois. Aujourd'hui, *La Suisse* et deux autres quotidiens bâlois de l'époque, un socialiste et l'autre catholique ont disparu, trois sur huit. Combien restera-t-il de quotidiens en Suisse dans vingt ans? *cfp*

La «différence» créatrice

C'est peu dire que la publication du *Journal* 1916-1971 du poète suisse Gustave Roud (1897-1976) constitue un événement littéraire pour les amateurs de poésie. En effet, avec la parution d'*Air de la solitude et autres écrits* dans la collection Poésie/Gallimard (2002), après celle de nombreux inédits, de photographies, plusieurs hommages en revue (*Europe*, octobre 2002), tout se passe comme si ce poète et traducteur, ami de Ramuz et de Philippe Jaccottet, accédait à une tardive notoriété en France, où il n'était jusqu'ici connu que du cercle restreint des poètes.

Une édition scientifique

En 1982, Philippe Jaccottet, exécuteur testamentaire de Roud, publiait chez Bertil Galland une version sélectionnée du *Journal*, cohérente mais peu représentative de la variété de l'écriture diarique de Roud. La présente édition, quasi exhaustive, adopte les principes de l'édition scientifique des textes. Il fallait cette colossale entreprise pour rendre compte de la singularité et de la multiplicité du *Journal*. Discours adressé à soi-même, le *Journal* de Roud ne tient pas, matériellement, en un support unique. Au contraire, l'écrivain accumule des notes sur des calepins, enveloppes, cartes de visites. Il classe ensuite ces paperolles, puis les reprend.

Ainsi apparaît, dans ses notes intimes, un des visages choisis de Roud, sa posture intérieure: celui de l'homme condamné à la solitude par sa «différence». Une orientation homosexuelle qui ne trouve à s'incarner le maintient «à jamais» à l'écart des paysans, ces hommes qu'il admire et qu'il aime, voué à les regarder vivre hors de lui. «Différence:

mère de la poésie.» (31 mai 1923). Ainsi d'Olivier, de Vucherens, l'une des figures les plus tendrement évoquées pour sa pleine incarnation dans le monde, et décrit dans son affrontement physique avec la nature.

«O fortunatos nimium sua si bona norint agricolos» chantait déjà Virgile («Trop heureux paysans, s'ils connaissaient leur bonheur»). La lucidité de Roud fait de lui un exilé dans un monde paysan où il n'a pu prendre la place que sa lignée lui destinait:



© Gustave Roud, autoportrait à l'ombre vers 1920

ni père de famille, ni maître du domaine rural, le jeune Roud consacre sa vie à la poésie, demeurant néanmoins toute sa vie dans la ferme familiale de Carrouge (Vaud), restée sans successeur. Prononcé dès l'adolescence, un «Adieu» au monde de l'action, puis à la mère décédée, confirme son destin de promeneur solitaire, photographe et diariste. Si le *Journal* montre Roud explorant lucidement sa «fatalité» propre, il n'en déroule pas moins des heures sereines, passées à parcourir des lieux d'élection, à méditer sur des bancs, dans les bois.

Dans son introduction éclairante, Claire

Jaquier donne de l'importance à cette dimension extatique et comblée présente par phases dans le *Journal*, peu aperçue et commentée jusqu'ici. Roud consigne les rencontres, décrit les lieux naturels, mais il fait peu de place à la vie littéraire romande, à laquelle il a pourtant participé de très près (jury de prix littéraires, co-rédaction de la revue *Aujourd'hui*, lecteur pour l'éditeur Mermod). Par contre, Roud entretient un dialogue intérieur constant, au cours de ses lectures, avec des œuvres qui l'inspirent (François d'Assise, Bach, Hölderlin, Novalis, Rimbaud, Mallarmé).

La plupart des textes trouvent leur origine dans un souvenir vécu, le plus souvent une marche à travers champs, une rencontre sur la route, une visite. Infatigable explorateur d'un petit coin de pays, Roud se tisse une géographie subjective, de Carrouge à Estavayer, qui symbolise tant de visions, des lieux animés par la présence d'un ami.

Les souvenirs en fuite

Si les termes locaux du patois ou du français régional sont cités souvent avec la distance des guillemets, jamais de complaisance régionaliste, pourtant, dans ce qui constitue plutôt l'entrevision toujours quêtée de la beauté sur la terre: «Peut-être ferais-je bien de noter ici, avant l'oubli fatal, des choses qui se sont passées ici, mais dès que je veux recourir à ma mémoire, tout glisse et s'enfuit comme des poissons effrayés par le pas du promeneur sur la rive.» (28 octobre 1963).

Le *Journal*, enfin, apparaît comme le laboratoire de l'œuvre en cours, l'occasion d'une semence de poèmes, ébauches et notes reprises ensuite pour des textes à paraître. Prises sur le vif, comme les photos de Roud, en plein air, le carnet sur les genoux, ces notes sont ensuite sélectionnées et réécrites. La minutie de l'édition philologique fait voir que de nombreuses proses poétiques de Roud, rassemblées dans les trois volumes d'*Ecrits* (1978), ont trouvé leur première ébauche dans le *Journal*.

Jérôme Meizoz

Gustave Roud humanisé

Dans un colloque organisé en 1987 à Lausanne pour commémorer le dixième anniversaire de la mort de Gustave Roud, Nicolas Bouvier avait, en introduction, improvisé avec humour sur le mythe, le culte dans lequel les Vaudois enfermaient le poète, objet d'une sorte de canonisation littéraire.

Les égards du langage

Ce sacre est sensible dans le vocabulaire un peu guindé qu'utilisent ses admirateurs. On sait par exemple avec quelle passion Roud se consacrait à la photographie, qui était pour lui comme une prise de possession des personnes et des corps. Mais il a d'abord été désigné, dans le *Cahier Gustave Roud* publiant pour la première fois ses photos, comme «imagier». Et quand bien même l'homosexualité de Roud est, dans la souffrance, un facteur essentiel de sa création poétique, le terme est toujours évité. Il était «différent».



Autoportrait dans les années vingt.
© Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

Philippe Jacottet dans la première édition du *Journal* avait écarté, outre des références

trop précises aux personnes citées, des textes que, selon son goût, il jugeait maladroits ou de faible intérêt. Ils nous sont désormais restitués et nous rendent plus sensibles au regard de Roud.

Un regard instantané

On ne connaissait pas ses notes sur ses deux voyages en Italie, ses descriptions de tableaux. C'est cet œil qui lui permettait de reprendre inlassablement l'observation des mêmes lieux, qui en réalité ne sont jamais les mêmes selon les saisons, les lumières, la météo.

Plus particulièrement on découvre chez Roud dont les œuvres publiées sont toujours si élaborées, un goût de l'instantané, plus rapide encore que celui de ses photos. N'a-t-il pas souhaité vivre «un crayon au doigt»? Et le *Journal* est riche de ces clichés au centième de seconde : le mouvement d'un jeune pêcheur, une femme «blondasse» versant avec une boîte en fer blanc de l'eau sur une tombe.

La réalité de l'instinct

Les hommes aimés de Roud ont été protégés inégalement dans la première édition. Si O. ne pouvait qu'être présent comme figure majeure, d'autres n'apparaissent pas que l'intégrale nous apprend à connaître, tel R. ouvrier agricole, une relation d'une autre tonalité. Roud dit, quelques années après leur rencontre, qu'il a reçu de lui «une gentille lettre».

La première édition du *Journal* nous permettait de vivre, de découvrir l'aventure spirituelle de Roud. Surmonter «sa séparation» par une reconquête poétique jusqu'aux années où prédominent le doute et la sécheresse : «Tous ces thèmes poétiques dont s'enveloppaient comme d'un voile *camoufleur* les êtres aimés, se sont défaits l'un après l'autre, et que restait-il, sinon, en toute nudité, la réalité éternelle de l'instinct». L'intégrale du *Journal* nous restitue certes ce parcours douloureux, mais de manière moins préordonnée, moins statufiée, plus humaine. ag

Gustave Roud, *Journal*. Carnets, cahiers et feuillets, texte établi et annoté par Anne-Lise Delacrétaz et Claire Jaquier, Moudon, Empreintes, 2004, vol. 1 : 1916-1936, 414 p., vol. 2 : 1937-1971, 392 p.

Ouvrage diffusé, pour la France, par CIDELE, 14 Impasse des Lilas, F- 16000 Angoulême.

Vendredi 24 septembre, à 17h30, dans les salons du Théâtre municipal de Lausanne, la Compagnie Marin donne une lecture d'extraits du *Journal*.

Les colonies s'amuse

La routine rassurante des lieux de villégiature au sud des Alpes que l'on retrouve année après année fait le bonheur des Suisses en vacance.

Le marché de Luino, depuis cinq siècles, brave les Migros et les Coop de Suisse alémanique. L'église des consommateurs confédérés en congé célèbre sa messe sur les rives italiennes du lac Majeur. En dialecte, à défaut de latin, et en dépit de l'anglais déjà scolarisé. On descend d'Argovie et de Schaffhouse, de Soleure et d'Appenzell. Les pèlerins s'encolonnent en chemins. Ils klaxonnent et chantent l'alléluia en ligne dans les bouchons. En route vers le plus grand marché d'Europe en semaine, qui brasse jusqu'à trente mille visiteurs les jours d'été et des taxes communales pour trois cents millions d'euros chaque année.

Touristes bronzés à vif et forcés du car Zurich-Luino aller-retour font corps entre les stands (371 hérités de père en fils) gavés de fruits et de chemises import-export. Ils s'attroupent dans la moiteur des crèmes solaires et des cris maternels. La chaleur flagelle la *street-parade* des chalands en déshabillé. Aveuglés par l'empilement scientifique des mocassins et des sandales en cuir naturel, ils ignorent tout de Piero Chiara, gloire littéraire de la ville. Réfugié en Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale, il recueille les souvenirs de son séjour dans *Itinerario svizzero*, paru à Lugano en 1950. Ensuite, à partir des années soixante jusqu'à sa mort en 1986, Chiara s'invente romancier et chroniqueur culturel pour le quotidien *Corriere della sera* de Milan.

Le courant des hommes femmes enfants en famille emporte la raison dans le *beat* des poulets en broche. La foule d'Italiens en caleçon mate la procession qui avance en sanglots. Les mains palpent la marchandise. On égrène les prix et les taux de change en bernois, bâlois, haut-valaisan. Les enchères se jouent en *schwitzerdutsch*. Parlé avec la nonchalance béate de vendeurs prêts à tout pour placer un soutien-gorge fané ou une assiette souvenir en miettes.

Luino (quatorze mille habitants) est une colonie de la Confédération, une enclave, une tête de pont. Une banlieue méridionale ouverte toute l'année. Et les touristes suisses s'amuse d'être en colonie. Partir en congé deux semaines, comme du chocolat chaud qui déborderait de son verre trop petit. Le CFF assurent la liaison ferroviaire avec le Tessin et du coup entre les villages italiens à l'écart du réseau national. Les pieds dans le sable, ils barbotent dans les eaux tièdes d'une Italie suisse en expansion. Les frontières sont volatiles, chahutées. Elles zigzaguent au milieu des rochers au gré des époques. Déjà Giuseppe Garibaldi (1807-1882), bras armé de l'unité italienne, malgré sa victoire à Luino en 1848, dut abandonner le Piémont aux Autrichiens, dignes pré-décèsseurs des mercenaires en culottes et sandales.

A quatre heures de l'après midi la marée humaine se retire. Les avenues du marché s'assèchent abandonnées par le génie helvétique reculant dans les vallées voisines, étirées vers la fraîcheur du réduit alpin. La ville se dégonfle. On reparle italien, jusqu'au mercredi suivant.

L'ocarno transpire à grosses gouttes. Le Festival du film appelle les Suisses. Neuf touristes sur dix ne se déplacent que pour ça. Ils méprisent le pour-cent restant, cette minorité retranchée dans les campings et pensions bon marché qui préfèrent les vallées, la limonade (*gazzosa* en italien) et cet air du sud avant le sud, à la barbe du cinéma qui ne vaut pas le bronzage dévastant les peaux et les cerveaux. On quitte Zurich ou Genève pour la piazza Grande exclusivement. «Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer», chuchote la publicité dorée de La Poste à quelques semaines du vote populaire. En attendant, on l'entretient. Cette année, selon l'obsession consensuelle du pays, on a mis en consultation des nouvelles chaises, histoire de remplacer les anciennes, mortes de rouille et de fatigue. Le confort de sept mille spectateurs par soir rêve de démocratie directe.

Le Festival enfièvre sponsors et autorités locales. UBS, pourvoyeur de fonds historique; Manor, désormais au «centre de la scène»; Swisscom qui «ne soutient pas uniquement l'équipe nationale de ski»; et la Société électrique tessinoise, la plus-value écologique et indigène, payent la note. Plus ou moins neuf millions de francs par édition. La collectivité fait sa part - au nom de la santé économique du canton - et ça roule. Pas de contestation en vue. On se concentre plutôt sur le Tribunal pénal mis en demeure par Christophe Blocher et l'aventure fédérale de Marina Masoni, conseillère d'Etat radicale et nouvelle vice-présidente du parti national en plein renouveau.

Sous un soleil de Satan, les petits bonhommes en noir de la culture trottent d'un écran à l'autre. On les voit arriver en groupe, comme une nuée d'abeilles, féroce et déterminée. Ils ronronnent et butinent avant de s'effondrer au froid des salles climatisées. Après, ils discutent entre résignation et rares moments d'excitations vivifiants. Si rares. Le soir, le rite de la projection en plein air épuise les nerfs asséchés des forçats de la beauté et de l'Office fédéral de la culture, avec son annexe vouée au cinéma, désormais dans le collimateur d'un Pascal Couchepin en forme olympique.

Il faut dire que le festival s'altermondialise. Les droits de l'homme se moquent des ennuis budgétaires du cinéma suisse, toujours indécis entre plan séquence et montage, et des fantasmes gauchistes si bien évoqués par Richard Dindo, vexé de tout son cœur rimbaldien, un rien *Rote Fabrik*. «L'humain d'abord» insiste Irene Bignardi, directrice artistique et tiers-mondiste tenace, avec goût. Les bons sentiments prennent à la gorge les festivaliers, heureux du sous-titrage anglais-allemand. Alors que *risotto* et *luganighe* (saucisses tessinoises pur gras) les comblent déjà. La colonie tient bon dix jours, après c'est la débandade. Les luttes intestines, les jalousies et les températures hivernales de Soleure imposent à nouveau leur routine. Les vacances sont trop courtes. *md*